

BUREAU

Séance du 1 avril 2021

Délibération BU_20210401_003

Marché de fourniture de produits de type pharmacie hors monopole - groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre - lot n°3 - gants d'examen : avenant n°2 passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu le groupement de commandes constitué entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;

Vu le marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL le 9 janvier 2021 ;

Vu l'avenant n°1 concernant la modification des prix du Bordereau des Prix Unitaires pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 mars 2021 approuvé au bureau du 12 mars 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 entraîne une hausse des coûts importante sur les gants d'examen ;

DECIDE :

Article unique L'avenant n°2, ci-annexé au marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL est approuvé et monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Mireille DUVOUX